

DEPARTEMENT DE HAUTE MARNE
 CANTON DE VILLEGUSIEN LE LAC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS

Séance du 31 octobre 2019 à 18h30

DELIBERATION
N° 87/19

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un octobre, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Charles GUENE, élu aux fonctions de Président.

Etaient présents : Gilles GOISET, Bernard MEYER, Yves VAILLANT, Didier SEVRETTE, Achille LOPES, Claude FLAGET, Bernard CHAUDOUET, Sylvie BAUDOT, Eric TRIBOULET, Patrice PARISEL, Sonia BIQUET, Régis BIZINGRE, Thérèse FAIVRE, Gérard PETER, Charles GUENE, Marie KAMIL, Jean-Pierre COUROUX, Jean-Pierre GOISET, Patricia ANDRIOT, Pierre DZIEGIEL, Thomas AUVIGNE, Claude BLANCHOT, Franck ADAM, Fabien MAITRE, Sophie SALIHI, Roland MIELLE, Jean-Yves GILLET, Gérard MOILLERON, Anne-Cécile DURY, Edmond ROCOPLAN, Jean BONNARD, Anne-Marie JANNAUD, Jean-Pierre GOUSTIAUX, Dominique ROBIN, Francis THIRION, Joël DEMANGE, Madeleine MARIA, Pierre POINSOT, Olivier CHAUDOUET, Patrick BERTHELON.

Etaient excusés : Auguste DE MESQUITA, Rosa GIRARDOT, Patrick MIELLE (pouvoir à Sonia BIQUET), Jean-Pierre JAPIOT, Jean-Pierre CARBILLET, Pascal CLAUDON (pouvoir à Patrick BERTHELON), Jean-Michel RABIET, Yveline PERROT (pouvoir à Anne-Marie JANNAUD), Sylvain DELLA CASA (pouvoir à Gérard PETER), Jean-Philippe BECCEGATO (pouvoir à Bernard MEYER), Claire COLLIAT (pouvoir à Bernard CHAUDOUET), Jérôme BARTHELEMY, Claude PETIT (pouvoir à Dominique ROBIN), Yves BRESSON (pouvoir à Madeleine MARIA), Isabelle MIOT (pouvoir à Pierre DZIEGIEL).

Secrétaire de séance : Edmond ROCOPLAN

Date de la convocation : 25/10/2019

En exercice : 68

Pour : 47

Présents : 40

Contre

Votants : 47

Abstention

URBANISME

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de Baissey et bilan de la concertation

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-12 à L.153-18, et L.103-2 à L.103-6 ;
 Vu la délibération de la commune de Baissey, en date du 23 novembre 2015, ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;
 Vu le débat au sein du Conseil Municipal sur le projet d'aménagement et de développement durables du projet de Plan Local d'Urbanisme, en date du 23 mars 2017 ;
 Vu le bilan de la concertation présenté par le Président,
 Vu le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et annexes ;

Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandées à être consultées ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :

- **TIRE le bilan de la concertation sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**
- **ARRETE le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Baissey**
- **PRECISE que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :**
 - o Aux services de l'Etat,
 - o Aux personnes publiques associées mentionnées notamment aux articles L.132-7, L.132-9, L.135-16 du Code de l'Urbanisme,
 - o Aux autres personnes ayant demandé à être consultées sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance

Le Président
Patrick BERTHELON



[Signature]